

RAPPORT DE JURY

Recrutement sans concours d'adjoint administratif

Session 2023

Référence :

Décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières.

Le jury apporte quelques informations sur les critères qui ont présidé à la sélection des dossiers de candidatures écrits et au recrutement des candidats admissibles lors de l'épreuve d'interrogation orale.

Sélection des dossiers :

280 candidats se sont inscrits pour ce recrutement sans concours d'adjoint administratif.

28 candidats ont été déclarés admissibles, ce qui représente un taux d'admissibilité de 10% sur le nombre de dossiers reçus.

7 candidats ont été admis.

Chaque dossier doit être constitué de deux éléments, à savoir, une lettre de motivation et un curriculum vitae (CV).

Les critères ayant présidé à la sélection des dossiers sont les suivants :

- La variété de l'expérience du candidat : missions sur plusieurs postes administratifs et / ou comptables
- L'appétence pour le service public en général et pour l'éducation nationale en particulier
- Concernant la lettre de motivation : ont été appréciées la mise en valeur des compétences et des qualités ainsi que les motivations.

Les lettres retenues par le jury sont celles qui ont su faire preuve de sincérité et de personnalité. Trop de courriers se sont révélés des « copier-coller » de lettres types, sans originalité. L'orthographe, la syntaxe et la mise en forme de la lettre sont des critères qui ne doivent pas être négligés par le candidat.

- concernant le CV : trois critères ont permis de retenir le CV. La présentation, les compétences techniques et les compétences relationnelles.

Un focus est attendu sur les compétences acquises par l'expérience et/ou la formation.

Les compétences doivent être très concrètes, comme par exemple, vérification de factures, réalisation d'un publipostage, réalisation d'un tableau croisé dynamique etc...

Il est important que le jury puisse distinguer visuellement la formation, les expériences et les compétences acquises par le candidat. Les CV retenus présentent une mise en forme dynamique moderne et surtout structurée.

Épreuve orale :

L'entretien oral avec le jury dure 20 minutes.

Le candidat est amené à se présenter pendant 5 minutes puis des questions lui sont posées durant 15 minutes.

Il est indiqué au candidat que l'entretien se déroule dans la bienveillance, sans questions pièges. Par égalité de traitement, et afin que tous les candidats puissent bénéficier du même temps de parole, l'oral est chronométré.

Présentation du candidat :

Le jury constate que la présentation du candidat est trop souvent négligée. Cette présentation doit impérativement être préparée et structurée. Elle est destinée à rappeler au jury les formations, expériences et compétences du candidat. Elle doit également permettre au candidat d'expliquer au jury ses motivations et son intérêt pour occuper un poste d'adjoint administratif.

Questions posées au candidat :

Les questions posées au candidat portent souvent en premier lieu sur des éléments donnés lors de la présentation. Elles sont destinées à approfondir certains points intéressants et à développer, ou à expliciter des éléments insuffisamment précis.

Ensuite, des questions plus générales sont posées et demandent aux candidats une connaissance de l'organisation du système éducatif français et des grands dossiers récents ou en cours. Le suivi de l'actualité de l'éducation nationale est indispensable.

Les candidats retenus ont fait preuve de connaissances précises et assurées, et n'ont parfois pas hésité à apporter au jury des connaissances et des réflexions plus personnelles. Sont également remarqués les candidats ayant des parcours émérites et faisant preuve de dynamisme. A contrario, un manque de curiosité ou de réflexion élémentaire du candidat sur son environnement direct n'a pu être jugé que négativement.

Le jury apprécie les candidats qui ont pris le temps de se renseigner sur les affectations possibles en tant qu'adjoint administratif, qu'elles soient fonctionnelles ou géographiques.

La présidente de jury

Nathalie LAURENT